



Distr.
GENERALE

A/C.5/911
14 décembre 1961

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Seizième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 56 d) de l'ordre du jour

NOMINATIONS AUX POSTES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES
SUBSIDIAIRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

COMITE DES PLACEMENTS : CONFIRMATION DES NOMINATIONS
FAITES PAR LE SECRETAIRE GENERAL

Rapport du Secrétaire général

1. La résolution 155 (II), du 15 novembre 1947, par laquelle l'Assemblée générale a créé un Comité des placements, conformément aux dispositions de la section 25 du règlement provisoire de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, dispose notamment :

"La durée normale du mandat d'un membre du Comité des placements est de trois ans, et les membres de ce Comité sont rééligibles. Chaque année, lors de la session ordinaire de l'Assemblée générale, le Secrétaire général soumettra à l'approbation de l'Assemblée les nominations auxquelles il aura procédé après consultation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires."

2. A sa quinzième session, l'Assemblée générale, par la résolution 1561 du 18 décembre 1960, a décidé notamment de porter de trois à six le nombre des membres du Comité des placements.

3. Actuellement, le Comité se compose de M. Rueff, nommé, aux termes de la résolution 1370 (XIV) de l'Assemblée générale, pour une période de trois ans prenant fin le 31 décembre 1962 et de M. Rooth nommé, en vertu de la résolution 1250 (XIII) de l'Assemblée générale, pour une période de trois ans prenant fin le 31 décembre 1961. M. Rooth a fait savoir que, pour des raisons d'ordre personnel,

il ne voudrait pas que son mandat soit renouvelé. De ce fait, afin que le Comité soit au complet, il faudra procéder à la nomination de cinq nouveaux membres et il est proposé que trois d'entre eux entrent en fonction immédiatement et les deux autres à compter du 1er janvier 1961.

4. Afin d'assurer à la politique suivie la continuité voulue, le Secrétaire général par intérim désirerait pouvoir encore compter sur les services de M. R. McAllister Lloyd, du Dr William Fiske Frazier et de M. David Rockefeller, qui, pendant les neuf dernières années, ont été membres du Comité consultatif des placements, organe consultatif qui, à l'origine, a été créé par le Secrétaire général afin de donner principalement des avis sur l'achat d'actions ordinaires pour le compte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. En outre, le Secrétaire général par intérim soumet à l'approbation de l'Assemblée générale la nomination de M. Roger de Candolle. Une invitation à devenir membre du Comité a également été adressée à S. E. B. K. Nehru. On s'attend que l'ambassadeur Nehru fera savoir très prochainement s'il est disposé à l'accepter.

5. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a fait savoir qu'il approuvait ces nominations. Ainsi, le Secrétaire général par intérim soumet à l'approbation de l'Assemblée générale les nominations de MM. Lloyd, Frazier et Rockefeller pour une période commençant immédiatement et prenant fin le 31 décembre 1964, ainsi que les nominations, pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 1962, de M. Roger de Candolle et de l'ambassadeur B. K. Nehru sous réserve que ce dernier puisse accepter.
